



## **Compte rendu de Conseil Municipal**

### **Séance du 14 Mai 2018**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 4 mai 2018

de Présents 12

de Votants 12

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

**Présents** : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoint au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Michel FOUCHER, Mme Julie LEJEUNE et M. Marc CHAIGNON.

**Excusées** : Mme Sophie LEFAUCHEUX et Mme Sandrine PLANCHARD.

**Absent** : M. Willy PIPELIER

**Secrétaire de séance** : M. Michel FOUCHER

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 10 (Mme Aurore LUCAS, et Mme Julie LEJEUNE étaient absentes excusées lors de la dernière réunion)

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

### **Délibération n°2018-05-01 : Décision Modificative Budgétaire : Budget Principal**

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :**

#### **Crédits supplémentaires**

024 : + 2 000,00 €



**Délibération n°2018-05-02 : Décision Modificative Budgétaire : Bâtiment Multi-Services**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

**Crédits supplémentaires**

6284 : + 1 114,00 €  
74751: + 1 114,00 €

**Délibération n°2018-05-03 : Décision Modificative Budgétaire : Bâtiment Multi-Services**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

**Virement de crédits**

2313 : - 600,00 €  
2121: + 600,00 €

**Délibération n°2018-05-04 : Avenant n°2 à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les Collèges**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été passée entre le Conseil Départemental, le Collège et la Commune pour l'utilisation du stade et de la salle des sports. Il précise qu'il est nécessaire d'ajuster la convention afin de préciser les modalités de paiement lors d'une annulation de créneau par le Collège.

L'article 5 de la convention est complété de la manière suivante : « Une annulation de créneau qui interviendrait dans un délai inférieur à 30 jours donnera lieu à paiement ; par ailleurs une annulation de créneau pour une piscine donnera lieu à paiement, quel que soit le délai d'annulation, en raison de la quasi-impossibilité pour la collectivité de réattribuer ce créneau à d'autres utilisateurs. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les Collèges.

**Vu pour être affiché le 23 MAI 2018**

**Le Maire, Jean-François LASSALLE**

